

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Gravure Musicale & Enseignement de l'Accordéon Chromatique

Laurence Morelle

Activité : Copiste/Graveuse musicale, Musicienne/Professeur de musique

Adresse : 45, rue Frédéric Mistral - 13400 Aubagne, France

Téléphone : +33 6 83 23 89 04

Email : morelle.laurence@gmail.com

SIRET : 84527069300011

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Laurence Morelle et ses clients concernant :

- Les services de gravure musicale (mise en page, transcription, édition) Les relevés
- audio de partitions musicales
- Les cours d'accordéon chromatique, de solfège ou de piano (école Quint'accord)

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 - Commandes et devis

Gravure musicale : Chaque projet fait l'objet d'un devis personnalisé après étude des éléments fournis. L'acceptation du devis par email vaut pour accord et commande ferme.

Cours de musique: L'inscription se fait selon les formules proposées (engagement annuel ou cours à la carte). Les frais d'inscription de 45€ sont obligatoires pour tous.

Article 3 - Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros, nets de taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

Tarifs indicatifs gravure musicale :

- Partie simple (1 instrument) : à partir de 5€/page
- Partie piano (polyphonique) : à partir de 10€/page
- Conducteur : maximum 25€/page
- Relevés audio : devis sous 48h après écoute

Tarifs cours de musique (année 2025-2026) :

- **Enfants (-16 ans)** : 220€/trimestre ou 85€/mois (engagement) | 35€/heure (carte)
- **Ados/Adultes** : 385€/trimestre ou 145€/mois (engagement) | 55€/heure (carte)
- **Stages journée** : 150€

Article 4 - Modalités de paiement

Mode de paiement : Virement bancaire ou chèque selon les prestations.

Gravure musicale : Versement d'un acompte selon le montant du devis, solde à la livraison.

Cours de musique:

- Formules à l'année : règlement en début de trimestre
- Cours à la carte : paiement à la fin de chaque cours
- Frais d'inscription : à régler lors de l'inscription

Article 5 - Livraison et exécution

Gravure musicale : Les partitions sont livrées par email au format PDF, prêtes à imprimer, selon le délai convenu dans le devis.

Envois papier : Possibles sur demande, frais d'impression et de port à la charge du client.

Cours de musique: Les cours ont lieu selon le planning établi. L'élève doit se procurer un instrument.

Article 6 - Annulations et absences

Cours de musique:

- Toute absence doit être signalée à l'avance
- Absence non signalée = cours considéré comme pris et dû
- En cas d'absence du professeur, le cours sera remplacé
- Tout mois commencé est dû, aucun remboursement en cas d'arrêt en milieu de période

Gravure musicale : Toute annulation après acceptation du devis peut donner lieu à facturation des travaux déjà engagés.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Les droits d'auteur sur les travaux de gravure musicale restent la propriété de Laurence Morelle jusqu'au complet paiement des prestations.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation commerciale non autorisée est strictement interdite.

Le client s'engage à respecter les droits d'auteur des œuvres transcrites ou arrangées.

Article 8 - Responsabilité et garanties

Laurence Morelle s'engage à fournir des prestations conformes aux standards professionnels de qualité.

Toute réclamation concernant la qualité des prestations doit être formulée par écrit dans les 7 jours suivant la réception.

La responsabilité de Laurence Morelle ne peut être engagée au-delà du montant des prestations facturées.

Article 9 - Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale et ne sont jamais transmises à des tiers.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

Article 10 - Droit applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, les tribunaux compétents de Paris seront seuls compétents.

Document généré le : 03/11/2025

Laurence Morelle - Gravure Musicale & Accordéon Chromatique